

# SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2021

-----

## Ordre du jour :

- Rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement 2020,
- Contrat groupe – assurance statutaire 2022-2025,
- Contrat de maintenance des logiciels 2021-2024,
- Taxe d'aménagement communale,
- Exonération de la TFPB (taxe foncière propriété bâtie) sur les nouvelles constructions,
- Demande de subvention gestion de la Grande Prairie,
- Informations diverses sur les commissions,
- Questions diverses.

Le vingt-quatre septembre deux mil vingt-et-un, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la salle des fêtes en raison des mesures sanitaires liées à la COVID 19, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame COURRIOUX, Maire.

Étaient Présents : Mesdames COURRIOUX, TURUNEN, Monsieur AMIOT, Mesdames SEGARD, GARREC, Messieurs DESMONS-ALENCOURT, GAULLIER, Madame LAVINA, Messieurs FAUCARD, GIRAUDON.

Absents excusés : Monsieur DEPARDIEU, Monsieur RAYNAL, Monsieur HEBERT et Madame FERNANDES.

Monsieur DEPARDIEU a donné pouvoir à Madame COURRIOUX.

Monsieur HEBERT a donné pouvoir à Madame COURRIOUX.

Madame FERNANDES a donné pouvoir à Madame GARREC.

Secrétaire : Monsieur GAULLIER.

-----

Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT 2020**

Madame le Maire rappelle qu'il est fait obligation de présenter annuellement aux membres du Conseil Municipal un rapport relatif au prix et à la qualité des services de distribution d'eau et de collecte et traitement des eaux usées.

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance de ce document.

Ce dernier a été étudié en commission eau et assainissement qui a relevé certains points à examiner lors d'une prochaine réunion.

## **CONTRAT GROUPE – ASSURANCE STATUTAIRE 2022-2025**

Madame le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune de Pierrefitte-sur-Sauldre les résultats de la consultation organisée courant du premier semestre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

DÉCIDE

.../...

Article 1<sup>er</sup> : D'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires (2022-2025) souscrit par le Centre de Gestion de Loir-et-Cher aux conditions suivantes :

Assureur : GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE.

Courtier : SIACI SAINT HONORE.

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Catégorie(s) de personnel assuré, taux de cotisation retenu(s) et garanties souscrites :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : 5,60 %

avec franchise de 15 jours en maladie ordinaire

Agents titulaires et stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents non titulaires de droit public : 1,35 %

avec franchise de 15 jours en maladie ordinaire

Assiette de cotisation :

Traitement indiciaire brut,

Les charges patronales.

Et prend acte que l'adhésion au contrat groupe donne lieu au versement d'une participation financière appelée « frais de gestion » auprès du Centre de Gestion de Loir-et-Cher dont le montant s'élève à un pourcentage de la globalité de la masse salariale assurée (pour information, le taux actuellement facturé et appliqué à la masse salariale assurée est de 0,34% pour les agents CNRACL et de 0,06% pour les agents IRCANTEC).

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les conventions et tout acte y afférent.

### **CONTRAT DE MAINTENANCE DES LOGICIELS 2021-2024**

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement du contrat des prestations de services avec la société SEGILOG pour 3 ans (du 01/11/2021 au 31/10/2024).

Le coût de la prestation s'élève à : 2 457 €/an pour la cession de droit d'utilisation + 273 €/an pour la maintenance et la formation.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces. Il est demandé que lors du prochain renouvellement le prix soit négocié.

### **TAXE D'AMÉNAGEMENT COMMUNALE**

Le Conseil Municipal se prononcera lors d'une prochaine réunion sur ce sujet.

### **EXONÉRATION DE LA TFPB (taxe foncière propriété bâtie) SUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS**

Le Conseil Municipal souhaite exonérer à 100 % les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation de la taxe foncière sur les propriétés bâties à partir de 2022 et pour deux années consécutives.

### **DEMANDE DE SUBVENTION GESTION DE LA GRANDE PRAIRIE**

Conformément à la convention tripartite pour la gestion de l'espace naturel sensible de la Grande Prairie, le Conseil Municipal sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Loir-et-Cher une subvention pour l'éco-pâturage, une table de lecture, le curage de la mare et le nettoyage du fossé.

### **INFORMATIONS DIVERSES SUR LES COMMISSIONS ET COMITÉS:**

#### **Commission Associations – Jeunesse et Sports**

Mini-stadium : la structure doit être livrée vers la mi-octobre. La dalle sera faite à la suite de l'arrachage de la haie dont on attend le deuxième devis. L'entreprise CASSIER devra enlever les gravats comme il en a été convenu.

#### **Comité du Fleurissement et Environnement**

Projet de reflorir, en mettant de la couleur, route par route, les axes d'entrée de bourg en commençant par la route de Salbris. Une étude est en cours pour embellir le pont.

.../...

Il est demandé de tailler les arbustes sur la route de Salbris pour une meilleure circulation des véhicules, de réembellir la rue des Passées. La commission se déplacera et regardera si d'autres rues sont dans le même cas. Il est également demandé, lors d'aménagements paysagers, de réfléchir sur le choix des arbustes afin de ne pas entraver, dans le temps, la circulation des piétons.

Il est rappelé que les habitants doivent entretenir leurs végétaux en limite de propriété afin qu'ils ne viennent pas sur le domaine public.

#### Commission Communication, Patrimoine, Culture

28 septembre : soirée lecture et échanges sur le thème « La Sologne » en présence de Pierre AUCANTE à la salle des fêtes.

En mars : spectacle de Véronique BLOT « Vachement belle ».

Musicalies 2022 : une réunion de présentation aura lieu avec la population.

#### Commission Développement Durable et Transition Écologique

Une exposition aura lieu du 15 au 25/11 sur le thème « L'énergie » et « Naissance d'un monde durable ».

#### Comité des Jeunes

15 septembre : première rencontre avec les 4 jeunes.

#### Commission Commerce, Artisanat, Agriculture

Recherche d'un nouveau camion pizza. Dépôt d'épicerie à la Pause Café. Le marché du samedi 18/09 a eu de bons résultats, l'expérience est à renouveler. Les commerçants du vendredi viendront maintenant à partir de 16 h.

#### Comité de Revitalisation du Centre Bourg

La société DEV'UP a rendu son pré-diagnostic. Le dossier de demande de subvention « fonds friches » est à déposer au plus tard le 8 octobre et l'on ne sait pas si cela est reconduit l'an prochain. Le projet est inscrit dans le CRST (contrat régional de solidarité territoriale) par le Pays de Grande Sologne. La commune de Souesmes doit envoyer un modèle de cahier des charges pour rechercher un cabinet d'étude de faisabilité. La chambre du commerce a précisé qu'aujourd'hui les banques tendent à freiner les investissements.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- La fibre arrivera pour une première tranche 2<sup>ème</sup> trimestre 2022 et deuxième tranche 4<sup>ème</sup> trimestre 2022.

- L'inauguration du pylône ORANGE a eu lieu le 23/09.

- Le Pierrefittois sera distribué 1<sup>ère</sup> quinzaine d'octobre.

- 15/10 : installation du défibrillateur à la salle des fêtes avec formation sur le matériel.

- Une formation premiers secours aura lieu pendant les vacances scolaires pour le personnel.

- La Mutualité Française organisera 2 réunions sur « la santé des aidants » et « en route pour la retraite » à la salle des fêtes à compter du 28/11.

- Suite à la permission de voirie accordée par le Conseil Départemental, 7 places de stationnement vont être créées rue de Chaon. Il est signalé que la chaussée est en mauvais état et qu'il faudrait envisager un plan de circulation.

- Lecture de la note de Madame la Présidente du SIVOS suite au recrutement de personnel. Il est remarqué que l'information aurait pu être donnée bien avant.

- Il reste toujours des poubelles sur les trottoirs bien après la collecte. Voir par quel moyen obliger les habitants à les rentrer (courrier, amendes...).

- Pont à l'Ardoise : des bastaings ont été changés.

- Chemins communaux : le plus souvent, les particuliers signalent les incidents (arbre tombé, trous...) et les employés communaux interviennent dans les meilleurs délais. Pour l'an prochain : lancer une consultation pour le fauchage des accotements.

- Les conventions d'occupation des terrains ont été signées.

- ZAC : voir si la personne est toujours intéressée. Pour ce projet, une OAP (opération d'aménagement programmée) doit être réalisée.

- La Commission Intercommunalité a rencontré Monsieur AVRIL, Président de la Communauté de Communes Sologne des Rivières et Monsieur SANDRAS, Directeur Général des Services. Il a été évoqué le redressement de la CCSR, l'urbanisme et le développement économique.